

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison : sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr[̄] Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

" LINABESTOS "

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

Dorure, Argenture, Vernissage à l'or et Réparations

POUR LE CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



CALICES, CIBOIRES, OSTENSOIRS, ETC., Ré-Argentés et Dorés.

CHANDELIERS D'AUTEL, ENCENSOIRS, ETC., Ré-Argentés ou Re-Vernis à l'or.

ARGENTERIE DE TABLE, COUPELLERIE, Réparées et Ré-Argentées.

DORURE ET ARGENTURE DE MENUS OBJETS: MÉDAILLES, CHAINETTES, ETC.

Tous nos travaux sont confiés à des experts, et donnent la plus entière satisfaction; nos prix défient toute compétition.

Nous serons heureux de répondre à toute demande de renseignements.

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

ÉTABLIE EN 1899

A. GIROUX, Gérant.

57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des **VERRES TORIQUES** sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des **VERRES TORIQUES**. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTIC MÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, EOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LEVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre Téléphone 263 Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIFR
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

JOS.-F. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : " A. A. P. Q. " ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00
Capital payé et surplus - - - - - 1,663,900.24

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL, Can.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE. De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU. Adm. Lake of the Woods
Milling Co., Limited.

BUREAU DE CONTROLE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.
93 rue St-Pierre.



Monuments, Epitaphes, Pierres
tombales, Bénitiers, Statues en
fonte et en bronze.

OLIVIER JACQUES

Marbrier et Tailleur de pierre

RUE SHAW - - LEVIS.

Brique, Ciment et Bardeau d'Amiante.

Nous vendons aussi _____

LA FAMEUSE CHAUX DE SAINT-MARC

contenue dans des quarts en tôle solides et très étanches.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET
BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine. 209. — *Les Quarante-Heures*, 209.

Partie officielle : L'Apostolat de la Prière, 210.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Les bienfaits de la prohibition, 211. — LITURGIE ET DISCIPLINE : La dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus, 213. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 215. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 217 ; France, 218 ; Belgique, 219 ; Angleterre, 220 ; Etats-Unis, 220.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Les progrès de la tempérance au Canada, 221 ; Nouveau comité paroissial de l'Action Sociale Catholique, 223 ; Le règne social du Sacré-Cœur à Saint-Justin, 224.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 5 décembre. — II de l'Avent. Du dim.

Lundi, 6. — S. NICOLAS, év. et conf.

Mardi, 7. — *Vigile.* S. AMBROISE, év., conf. et doct.

Mercredi, 8. — IMMACULÉE-CONCEPTION (d'oblig.), *dbl. 1 cl. avec oct. com.*

Judi, 9. — De l'octave.

Vendredi, 10. — *Jeûne.* De l'octave.

Samedi, 11. — S. DAMASE, pape et conf.

Dimanche, 12. — III de l'Avent. Du dim.

QUARANTE-HEURES

6 décembre, Ste-Anne-de-Beaupré. — **8,** Robertsonville. — **10,** St-Pierre-du-Sud. — **12,** Grondines.

PARTIE OFFICIELLE

APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale de décembre approuvée et bénie par Notre
Saint-Père le Pape*

LA SAINTE MESSE

Parmi les moyens établis par Jésus-Christ pour faire arriver les grâces à ceux qu'Il a rachetés de son sang, il n'y en a pas de plus efficace que le sacrifice de la Messe. Cela se comprend facilement, puisque la Messe est la répétition non sanglante du sacrifice sanglant de la Croix, source de toutes grâces, et qu'à la Messe, Jésus-Christ auteur de la grâce descend dans nos âmes par la sainte Communion.

Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre de chrétiens, qui ont des loisirs, profitent si peu de ces richesses spirituelles et n'accomplissent que le minimum de leur devoir religieux, en se contentant d'une seule messe basse le dimanche ! Que les associés de l'Apostolat de la Prière s'efforcent au moins de donner le bon exemple sur ce point, en attendant la messe tous les jours, si les circonstances et leurs occupations le permettent.

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier, pour que tous les chrétiens, assistent souvent et avec dévotion à la sainte messe.

Résolution apostolique : J'assisterai aussi souvent que possible à la messe, et je m'unirai aux intentions pour lesquelles Jésus-Christ renouvelle le sacrifice de la croix.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES BIENFAITS DE LA PROHIBITION

Il se fait tant de mensonges contre le régime de la prohibition que, parfois, les faibles en sont ébranlés.

Les faits sont pourtant tous en faveur de la prohibition, comme le prouvent, entre d'innombrables autres documents, la lettre adressée le 30 octobre dernier, à la *Free Press* de Winipeg par le gouverneur même du Kansas, l'honorable M. Arthur Capper.

Avec de pareilles déclarations, il n'y a pas moyen de se tromper. Voyez plutôt ce qu'il écrit :

« Je regarde, dit-il, comme la plus grande bénédiction qui soit descendue sur cet État et comme la loi la plus apte à nous former de bons citoyens et d'excellentes mères de famille, la plus apte aussi à rendre le peuple du Kansas heureux et prospère, l'amendement à la constitution prohibant le commerce des liqueurs enivrantes. »

Il y en a qui disent : « Cette loi de prohibition est toute de parade ; on la viole comme on veut ; et le peuple ne s'en soucie guère » ; mais la lettre de l'honorable M. Capper montre bien que lorsque une région en a une fois essayé, elle ne veut plus se passer de ce régime bienfaisant.

« Jamais, dit en substance le gouverneur, la loi n'a été aussi bien observée ni aussi aimée, aimée avec autant d'enthousiasme, — *enthusiastically*. Aucune loi ne tient tant à cœur à la population du Kansas. »

D'après une statistique officielle, la consommation moyenne d'alcool dans tous les États-Unis s'élève, chaque année, à vingt-une piastres pour chaque individu, tandis que celle du Kansas est exactement de trois piastres et quatre sous.

Cela représente une économie de dix-sept piastres par tête ; dix-sept piastres multipliées par le chiffre de la population du Kansas, cela représente tout de suite une belle économie.

Mais ce n'est pas là le seul bon résultat de la loi votée en 1881. La lettre déjà mentionnée en fournit une brève mais éloquente énumération :

L'État du Kansas, toutes choses égales d'ailleurs, a depuis la loi de prohibition, plus d'élèves dans ses collèges que n'importe quel autre ;

Le pourcentage d'illettrés y est plus bas qu'en aucun autre État de l'Union, sauf un ;

La richesse individuelle moyenne, calculée d'après les rôles d'évaluation municipale, est la plus élevée du pays c'est-à-dire \$1,629.61 pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant du Kansas ;

Sous le régime prohibitionniste, les dépôts dans les banques ont augmenté de cent pour cent en dix années ; ils ont augmenté de \$45,000,000 dans la seule année dernière ;

L'État a pour toute dette la somme de \$370,000 contractée par le fonds scolaire du Kansas ;

On a évalué la production agricole pour 1914 à \$638,000,000.

— Sans doute la loi de prohibition n'est pas le seul facteur de la prospérité nationale, de la production agricole en fruits, grains et bestiaux ; mais au moins peut-on affirmer sans crainte de contradiction qu'elle ne nuit en rien aux affaires, au commerce et aux revenus de l'État, bien au contraire.

Quatre-vingt-huit comtés n'avaient pas un aliéné l'an dernier.

On ignore généralement ce que c'est qu'un grand jury, tellement la criminalité a diminué dans le pays.

Il n'y a pas un argument anti-prohibitionniste qui tienne debout devant de tels faits.

Et ces faits et d'autres semblables n'ont pas été observés que par un seul témoin. Écoutez cette autre énumération fournie par l'honorable M. Capper.

Chaque gouverneur du Kansas depuis vingt ans a déclaré que la prohibition est un succès ;

Plus de sept cents directeurs et rédacteurs de journaux au Kansas réunis en congrès ont unanimement approuvé la prohibition ;

Tous les partis politiques au Kansas sont en faveur de la loi de prohibition ;

Jamais un ministre ou un instituteur du Kansas ne dit une parole encourageant la réouverture des buvettes ;

Les mères du Kansas se disent heureuses de pouvoir élever leurs fils et leurs filles sans le spectacle malfaisant des buvettes ouvertes à tout venant et les scandales publics qu'elles provoquent ;

Le président de la Kansas Retailer's Association, l'Association des marchands en détail, parlant au nom et dans l'intérêt de tout le commerce de l'État, affirme que la prohibition paye ;

Lors de la dernière session, la législature de l'État, par un vote unanime des deux chambres a sanctionné, en les approuvant chaleureusement toute une série de résolutions racontant ce que la prohibition a fait pour le Kansas.

En faudrait-il plus pour croire à la prohibition comme facteur de bien-être, de prospérité et de moralisation ?

V. G.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LA DÉVOTION AU CŒUR EUCHARISTIQUE DE JÉSUS

La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus, comme beaucoup d'autres belles dévotions d'ailleurs, a dû traverser une période d'épreuve. Deux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, l'un du 28 mars, l'autre du 25 juin 1914, diversement interprétés, étaient la source d'inquiétudes et de malaise chez les fidèles. C'est alors que S. E. le Cardinal Archevêque de Paris adressa au Saint-Siège (14 décembre 1914) une supplique sollicitant de nouveaux éclaircissements. En réponse à sa supplique Son Éminence a reçu du Cardinal Secrétaire du Saint-Office la lettre que nous insérons ici ; elle dissipe les nuages et règle la question d'une manière définitive.

SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Rome, le 3 avri' 1915.

Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

Pour lever tous les doutes et les inquiétudes qui se sont produits parmi les fidèles, après la publication des décrets de la S. Congrégation des Rites en date des 28 mars et 25 juin de l'année précédente, Votre Éminence sollicitait récemment une déclaration explicite du Saint-Siège sur cette question : « L'expression « Cœur Eucharistique de Jésus » conserve-t-elle, malgré tout, le sens qu'elle a dans la dernière collection (Raccolta) des Indulgences de l'année 1898 ⁽¹⁾ et dans le Bref émis par Léon XIII le 16 février 1893 ? »

L'affaire ayant été portée à cette Suprême Congrégation du Saint-Office, qui veille à ce que la pureté de la foi ne soit troublée par aucun mélange, après un mûr examen, dans l'assemblée plénière du mercredi 24 mars 1915, la Sacrée Congrégation a décidé de répondre : « Affirmativement, et suivant le sens indiqué. Le sens de cette décision est que les Décrets du Saint-Siège relatifs aux emblèmes et même à la partie liturgique de la dévotion du Cœur Eucharistique de Jésus doivent demeurer fermes et sans changement ; toutefois, la dévotion elle-même du Cœur Eucharistique de Jésus doit être tenue pour approuvée par le Saint-Siège dans le sens de la Déclaration contenue dans la dernière collection des Indulgences éditée en 1898. »

Cette réponse apparaît facilement comme absolument conforme au sens de l'Église en cette matière, si l'on remarque que les leçons mêmes du Bréviaire romain pour l'office de la fête du Sacré-Cœur de Jésus depuis longtemps concédé, mentionnent principalement « la charité du Christ souffrant et mourant pour la rédemption du genre humain et instituant en souvenir de sa mort le sacrement de son corps et de son sang, afin que les fidèles honorent cette charité avec plus de dévotion et de ferveur sous le symbole du Sacré-Cœur et en recueillent des fruits plus abondants » ; la fête du Corps sacré du Christ est tellement unie dans la sainte liturgie à la fête du Sacré-Cœur que l'une paraît la suite et le complément de l'autre. Il n'est donc pas étonnant que, la dévotion envers la Sacré-Cœur Eucharistique de Jésus se développant dans la suite, le Siège Apostolique ait constamment

(1) Comme objet de spéciale vénération d'amour, de reconnaissance et de gratitude, cet acte de suprême dilection, par lequel le Cœur très aimant de Jésus institua l'adorable sacrement de l'Eucharistie, pour demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles (Raccolta, année 1898.)

déclaré que « le culte du Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie n'était pas plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même ni différent du culte du Sacré-Cœur de Jésus ».

De tout cet exposé, il ressort donc que la dévotion envers le Sacré-Cœur eucharistique de Jésus, loin d'avoir jamais été désapprouvée par le Saint-Siège, a été, au contraire, plusieurs fois reconnue positivement, dans le sens indiqué toutefois et non dans un autre sens; quant aux nouveaux emblèmes, images, titres et fêtes liturgiques concernant cette dévotion, la prohibition en a été faite surtout pour éviter que les esprits des simples, entraînés par l'amour de la nouveauté, ne fassent dévier la dévotion elle-même en lui donnant un sens erroné ou inopportun, et qu'ainsi un objet si saint ne soit exposé à des critiques.

Vous priant de confirmer, dans leurs saintes résolutions les fidèles attachés à une dévotion si salutaire, sérieusement instruits de la vraie et pure pensée du Siège apostolique, j'ai l'honneur d'exprimer à Votre Eminence mes sentiments de profonde estime et je baise humblement ses mains.

De Votre Eminence,

Le très humble et très dévoué serviteur,

R. Card. MERRY DEL VAL.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Décès d'un prêtre. — Le 7 novembre, est décédé à Ashland, Kentucky, où il a été curé pendant 27 ans, M. l'abbé N. Gosselin, né à Saint-Pierre, Ile d'Orléans. Il était le frère de la Révérende Mère Saint-Laurent, de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang.

Chez les Franciscains. — Il y a eu dernièrement quelques changements au monastère des RR. Pères Franciscains de Québec. Le R. P. Berchmans, gardien, nommé confesseur ordinaire des RR. Sœurs Franciscaines de Marie, a été remplacé par le R. P. Eugène-Marie, et c'est le R. P. Eustache qui succède au R. P. Alexandre au vicariat.

Aumônier militaire. — Le R. Père Julien Paquin, S. J., supérieur de la Résidence des Pères Jésuites de Québec, a été nommé aumônier du 69^e régiment canadien-français. Il est remplacé temporairement, à la Résidence, par le R. Père Lefebvre, S. J.

Convention de l'A. C. J. C. — Dimanche, le 21 novembre dernier, les jeunes de l'A. C. J. C. de la région de Québec, tenaient une convention dans la paroisse de Jacques-Cartier. Grâce à l'affluence des délégués plus nombreux que jamais et à l'importance des travaux qui y ont été présentés, cette Convention

Régionale a remporté un brillant succès. Nous reparlerons de ce beau Congrès prochainement.

Belle fête paroissiale. — Jeudi dernier, les paroissiens de Charlesbourg fêtaient leur curé, M. l'abbé David Gosselin, récemment nommé chanoine honoraire du Chapitre métropolitain de Québec. La fête commença par une grand'messe solennelle chantée par M. l'abbé Guillaume Giroux, ancien curé de la Jeune Lorette, assisté de MM. les abbés Ph.-J. Fillion et J.-E. Latulippe du Séminaire. M. le chanoine Gosselin occupait une place d'honneur au chœur. Plusieurs membres du clergé étaient venus s'unir aux paroissiens de Charlesbourg pour prendre part à leur joie et fêter avec eux celui qui vient d'être honoré.

A l'issue de la messe, M. le docteur Grondin lut une adresse à M. le chanoine Gosselin qui y répondit avec délicatesse et émotion. MM. les maires de la paroisse et du village présentèrent ensuite à M. le curé une bourse bien garnie, généreux don de tous les paroissiens. Une autre adresse de la part des enfants de la paroisse provoqua une nouvelle réponse de M. le chanoine Gosselin et la fête se termina par un banquet pris au couvent.

Profession religieuse. — Le 22 novembre dernier, il y a eu une profession religieuse chez les RR. Sœurs Ursulines de Québec. La R. Sœur Marie-Bernard, née Lumina Fouquet, de East-Angus a prononcé ses vœux perpétuels.

La cérémonie a été présidée par M. le chanoine Gagné et c'est le R. Père Hage qui a prononcé le sermon de circonstance. Au chœur assistaient Mgr Rouleau, M. l'aumônier Laberge et M. l'abbé J.-A.-R. Plamondon, curé de East-Angus.

La tempérance à l'Université. — S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie et administrateur du diocèse, sur la demande de M. l'abbé Camille Roy, aumônier des Étudiants de l'Université, vient d'établir la Société de Tempérance de la Croix Noire chez les Étudiants des diverses facultés.

La nouvelle Société de Tempérance compte déjà soixante membres et a choisi ses officiers et ses conseillers parmi les étudiants des différentes facultés de l'Université. C'est un bel exemple que les « universitaires » viennent de donner là à toute notre jeunesse québécoise !

Ordination. — Dimanche, 28 novembre, S. G. Mgr P.-E. Roy, élevait à la prêtrise M. l'abbé Léo Keats, du diocèse d'Antigonish. Le jeune prêtre a célébré sa première messe le lendemain dans la chapelle du Grand Séminaire.

Notes. — M. l'abbé J.-T. Thibaudeau, curé de Fraserville, qui avait été obligé de suivre un traitement à l'Hôtel-Dieu de Québec, est actuellement au sénatorium de Blois, aux Trois-Rivières. On espère qu'après quelques semaines de repos, il pourra reprendre son poste.

— S. G. Mgr P.-E. Roy est parti dimanche dernier pour les Trois-Rivières, où il a prêché un triduum de tempérance à la cathédrale, sur l'invitation de S. G. Mgr Cloutier.

— L'exposition des Quarante-Heures a commencé dimanche dernier à la Basilique avec toute la solennité accoutumée. C'est Mgr Marois, doyen du Chapitre, qui a chanté la grand'messe ; et M. le chanoine Hallé a prononcé le sermon.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Soixante-unième anniversaire. — A l'occasion du soixante-unième anniversaire de sa naissance, Sa Sainteté Benoît XV a reçu une multitude de dépêches de félicitations et de vœux pieux de toutes les parties du monde. Des pays belligérants, entre autres, sont arrivés de nombreux messages exprimant le souhait que les magnanimes efforts du Saint-Père pour rétablir la paix soient bientôt couronnés de succès.

Service anniversaire. — Le cinq novembre a été célébré dans la chapelle Sixtine le service anniversaire de S. S. Pie X.

S. E. le cardinal Merry del Val célébra pontificalement la messe. S. S. Benoît XV assistait au trône. Dix-neuf cardinaux étaient présents.

La messe terminée, le Souverain Pontife, revêtu de la grande chape rouge, debout devant le trône, donna, suivant le rite d'usage, l'absoute au catafalque recouvert du drap or et noir qui avait été disposé au bas des degrés de l'autel.

Un musée astrophotographique. — L'Observatoire du Vatican, sous l'égide de S. S. Benoît XV, commence un musée d'un nouveau genre qui vient compléter les initiatives de Léon XIII et de Pie X. Le premier de ces Pontifes avait voulu, on le sait, que l'Observatoire du Vatican participât à l'exécution internationale, par les grands Observatoires, de la carte du ciel, et il avait, dans ce but, procuré à l'Observatoire un grand équatorial photographique ; le second avait doté l'Observatoire d'un grand équatorial visuel.

Le nouveau musée rassemble une collection, déjà considérable, des meilleures photographies sur verre, qui offrent les plus beaux aspects présentés par les comètes, planètes, éclipses, taches solaires et lunaires, atmosphère et photosphère solaires.

Les dispositifs, grâce à un aménagement de lampes électriques, sont éclairés par transparence, et permettent de voir ainsi les objets célestes photographiés en des temps et des lieux très différents et produisant la même impression qu'eût fournie une vision télescopique directe.

Contre le bombardement de Venise. — On sait que dès le premier bombardement des côtes adriatiques, le Pape avait exprimé à l'empereur d'Autriche le désir de voir épargner les villes ouvertes, si riches de tant

de trésors religieux et artistiques. Le Souverain Pontife, dès qu'il eût reçu la nouvelle du bombardement de Venise, s'est fait envoyer des renseignements circonstanciés sur les dommages causés à la ville, et notamment à l'église des Scalzi, et a renouvelé ensuite ses vives instances auprès du gouvernement autrichien pour que des faits aussi déplorables ne se reproduisent point.

FRANCE

Condamnation révoltante. — Pour avoir prononcé un sermon sur le dogme de l'expiation, M. le chanoine Lagardère, aumônier militaire d'une division de cavalerie, s'est vu condamner par le ministre de la guerre à quinze jours d'arrêts.

La doctrine de l'expiation est aussi vieille que l'humanité. L'Allemagne vient de se donner le ridicule d'empêcher la publication d'une édition de Bossuet parce qu'elle y a vu des allusions blessantes. Vouloir empêcher la prédication de la doctrine catholique de toujours est une mesure du même ordre.

Mais il paraît que parler d'expiation, c'est choquer « les convictions républicaines ». Et la république se targue de n'avoir rien à expier.

L'affaire de Montalieu. — M. l'abbé Charvet, curé de Montalieu, a été condamné à trois mois de prison avec sursis, et à deux cents francs d'amende pour avoir prêché le dogme de l'expiation et avoir parlé d'intervention miraculeuse dans la bataille de la Marne.

Le procureur de la République avait requis une année d'emprisonnement.

« A une heure où l'union des esprits et des cœurs est plus que jamais indispensable, écrit « Franc » dans *La Croix* de Paris, cette sentence suivant immédiatement la condamnation du chanoine Lagardère, jettera un froid douloureux dans toute la France catholique.

« C'est l'évêque qui est juge des paroles de ses prêtres. Or, Mgr l'évêque de Grenoble est venu à Montalieu même couvrir son curé et répéter le résumé de ses discours. Et le prélat a demandé à être poursuivi lui-même à la place du curé.

« Cette condamnation est donc une atteinte formelle à la liberté des cultes contre laquelle nous protestons hautement au nom des droits de Dieu, de l'Église, de l'épiscopat, du clergé.

« Et nous demandons à M. le ministre de la Justice d'avoir le courage d'aller jusqu'au bout et de faire emprisonner Mgr Maurin.

« Voilà, certes, qui ne va pas nous relever devant les neutres ! »

Réquisitions injustes. — Le gouvernement avait réquisitionné dès le début de la guerre un grand nombre d'établissements scolaires, soit catholiques, soit sous le contrôle de l'État, pour en faire des hôpitaux. Cette année on a rendu à leur but normal un certain nombre de locaux d'enseignement officiel. Quand aux maisons catholiques on n'en a pas

libérées. Rien plus, en certaines régions on en a réquisitionné de nouvelles.

Par patriotisme les catholiques sont obligés de se taire. Et c'est ainsi que les sectaires travaillent à l'écrasement de l'enseignement catholique.

L'autre côté de la médaille.—De ce qu'il y a des persécuteurs et des sectaires qui trop souvent provoquent des crises d'anticléricalisme, il ne faut pas conclure que le renouveau catholique n'existe pas en France.

« Tout va mal excepté l'Église » ; s'écrie M. Clémenceau, un farouche sectaire. « Nous n'avons plus la jeune génération avec nous », a dit en le déplorant le sénateur radical Herriot. « La majorité de nos élèves sont des catholiques pratiquants », ont avoué les professeurs de philosophie des Lycées les plus intellectuels de Paris ; et Paul Boncour, un radical socialiste, regrette le fait que « les écoles et les universités donnent maintenant à l'Église et aux forces de la réaction leurs meilleurs ouvriers ». L'anticléricalisme semble avoir disparu chez les étudiants de Paris qui consacrent leur temps aux arts, à la science et à la médecine. Un tiers de l'École Normale, le cœur et le cerveau de l'Université, est composé de catholiques pratiquants, et quatre cent-vingt professeurs de l'Université d'État se sont groupés en une association où l'on s'est engagé à faire la Communion mensuelle.

Parmi les hommes de lettres français sont entrés dans les rangs de l'Église des hommes de valeur comme Morice, Psichari, Caillard, Hourcade et Jammes. Les grands B, Bazin, Bourget, Bordeaux, sont au nombre des meilleurs écrivains de la France actuelle ; et M. Regnault a formé une association de près d'un millier d'artistes catholiques, qui compte comme membres « presque tous les grands noms de la peinture, de la musique, de l'architecture et de la sculpture ».

Dix mille. — La *Croix* de Paris a publié récemment son dix-millième numéro. Cela représente bien des idées saines semées aux quatre vents de l'opinion publique, et cela permet d'augurer encore plus de bien d'une œuvre aussi puissamment assise et aussi bien outillée pour la restauration de toutes choses dans le Christ.

BELGIQUE

Bossuet à l'index de l'Allemagne.— Une nouvelle édition des *Sermons, de Bossuet* en cours de publication, était imprimée à Bruges aux établissements Desclée.

La savante entreprise continuait en pleine guerre et les érudits travaillaient à leur œuvre sereine. Voici que tout est arrêté. La censure allemande, grâce au régime de liberté et de kultur dont bénéficie en ce moment la Belgique, a trouvé à redire dans le texte de Bossuet. Certains passages du sermon *sur l'ambition* lui ont paru constituer des allusions injurieuses au kaiser et... on en a exigé la suppression.

L'esprit scientifique d'outre-Rhin, faut-il employer un autre mot ? donne ici sa mesure.

Cependant nous ne verrons pas cette curieuse édition expurgée. On attendra à Bruges que les oreilles méticuleuses de Guillaume et de ses amis ne puissent plus être offensées. Bossuet ne changera pas son texte.

ANGLETERRE

Dans presque toutes les langues. — A Londres, on a les plus grandes facilités possible de se confesser chacun dans sa langue. Il y a deux églises pour se confesser en chinois, cinq, en hollandais ; quatre, en flamand ; quatre-vingt-huit, en français ; trois, en gaélique ; vingt-quatre, en allemand ; une, en grec ; une, en hongrois ; une, en lithuanien ; une, en russe ; deux, en maltais ; deux, en polonais ; deux, en portugais ; seize, en espagnol ; trente-huit, en italien. Les noms de ces églises sont dans le *Catholic Directory*, avec une indication spéciale.

ÉTATS-UNIS

La plus vieille paroisse. — La Floride célèbre, cette année, le trois cent-cinquantième anniversaire de l'arrivée des Espagnols. En 1565, plus d'un demi-siècle avant la venue des Pèlerins du Cap Cod, les Espagnols fondaient la paroisse de Saint-Augustin en Floride, la plus ancienne et la plus vénérable paroisse de tout le pays. Saint-Augustin possède un registre des naissances et des mariages complet, depuis l'an 1594 jusqu'à nos jours.

Une nouvelle assistance. — Les États-Unis formeront désormais une « Assistance » de la Compagnie de Jésus.

« Assistance » est le mot employé pour désigner le champ de juridiction de chacun des cinq subalternes immédiats du général.

Le Général des Jésuites avait jusqu'à présent cinq assistants qui formaient avec lui le gouvernement suprême de l'Ordre.

Et les États-Unis faisaient partie de l'Assistance Anglaise qui comprend aussi l'Irlande et le Canada.

Le R. P. Thomas Gannon, provincial de Missouri, devient le premier assistant Américain. Il est nommé à vie.

Les autres « Assistances » sont l'Italie, la France, l'Espagne avec l'Amérique espagnole, l'Angleterre avec l'Irlande et le Canada, la Belgique et l'Allemagne.

Un pauvre rapport. — Sous ce titre le *New World*, journal officiel du diocèse de Chicago, publie la liste des dépenses d'une société de l'endroit qui se proclame catholique avant tout. On y a déboursé l'an dernier : pour cigares, \$275 ; pour danses, \$125 ; pour jeux, \$200 ; primes à des acteurs, \$50 ; pour voitures et automobiles aux enterrements, \$238 ; pour des fleurs, \$105 ; pour le repos de l'âme des confrères défunts, \$30.

Nous avons chez nous des familles qui ressemblent à cette société.

Où mène l'apathie des catholiques. — Le *Catholic Register* de Denver, Colorado, annonce qu'il va bientôt être obligé de suspendre sa publication, si les catholiques ne viennent pas à son secours. Le journal s'en prend surtout aux classes dirigeantes, qui devraient bien en effet faire quelque chose au point de vue catholique.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LES PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE AU CANADA (1)

(Suite et fin)

Le diocèse de Québec s'est assuré l'honneur de donner le bon exemple et de tracer la voie, d'abord bien épineuse, aujourd'hui plus facile. Nous avons la consolation de voir les autres diocèses français, et les diverses sections du pays, emboîter le pas et rivaliser d'ardeur.

Après Rimouski et Chicoutimi, successivement conquises à la bonne cause, c'était Saint-Hyacinthe, en 1913, tenant son premier congrès diocésain et fondant son Comité particulier de Tempérance. C'est le nouveau diocèse de Mont-Laurier, qui a fait la même chose, il n'y a que quelques semaines. C'est la ville de Montréal, tenant une intéressante exposition antialcoolique, il y a quelque temps, et dont la Ligue Antialcoolique — redoublant de zèle, depuis cinq ans, et devenue une digne émule de notre propre Ligue Antialcoolique de Québec, si dévouée toujours et souvent efficace — a mené une propagande active, qui a déjà diminué sensiblement le nombre des buvettes, à Montréal, et se promet de plus importantes réalisations encore.

Ce sont les comtés du dehors, votant, l'un après l'autre, le régime de prohibition de l'alcool : Bagot, Yamaska, Témiscamingue, Brome, Stanstead ; demain, Compton, etc. Ce sont les municipalités les plus importantes de la province de Québec — en dehors de Montréal et de Québec — faisant la même chose, à tour de rôle : après Rimouski et Chicoutimi, Fraserville, La Tuque, puis Lévis et Lachine : demain, Les Trois-Rivières, Sorel, Louiseville, sans compter un nombre remarquable de municipalités rurales de moindre importance, qui préparent activement le grand assaut contre le trône du roi-alcool, à l'heure où nous en délibérons. Je pourrais nommer ici Rawdon (Joliette), Lac-à-la-Tortue (Trois-Rivières) et vingt autres endroits, d'où l'on vient de nous réclamer — *pour service actif* — l'excellent

(1) Travail lu à la Journée des Œuvres de l'Action Sociale Catholique, le 18 novembre, à l'Université Laval, Québec.

« Directoire pour la lutte contre les débits de boisson alcoolique », préparé, il y a déjà quatre ans, par les soins du Conseil central de la Croix Noire.

Que si nous franchissons les limites de la province de Québec, nous admirons, en Nouvelle-Angleterre, la magnifique campagne de tempérance que mènent les Cercles Jeanne d'Arc (antialcooliques), fondés par le R. P. Jacquemet, O. P., de Fall-River, Mass., et qui se multiplient à vue d'œil.

Nous nous réjouissons de voir la province d'Ontario, si longtemps réfractaire à la lutte antialcoolique systématique—au point de consoler notre vieux Québec de certaines négligences longtemps déplorées—amorcer enfin la bataille sérieuse, en ordonnant la fermeture, à 8 heures du soir, de toutes ses buvettes. Nous applaudissons au succès des tempérants de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ont réussi à faire triompher dans leurs provinces, depuis un an, le régime de leur préférence. Nous saluons, avec bonheur, le même triomphe qui vient de se produire à Terre-neuve, après avoir souri également à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous nous persuadons aisément que la lutte déjà engagée, au Manitoba et en Colombie Anglaise, dans le même but, obtiendra infailliblement un résultat identique ; et les tempérants du Canada tout entier l'appellent de leurs vœux très sincères.

D'ailleurs, l'exemple part de haut, quand l'on réfléchit que les grandes Puissances mondiales : France, Angleterre, Russie, sentant le besoin de ramasser toutes leurs énergies, pour le conflit sanglant où se jouent présentement leurs destinées, n'ont pas trouvé de mesure plus urgente à décréter que le banissement du destructeur alcool, et qu'elles s'accordent toutes à trouver dans l'abolition de cette tyrannie dégradante un singulier bienfait. Nous ne saurions, non plus, perdre de vue le très précieux encouragement apporté à la cause de l'antialcoolisme par le Souverain Pontife, lui-même, la suprême autorité religieuse qui soit sur terre. Il y a moins de deux ans, lorsque se tint, à Rome, le Congrès de la Ligue Antialcoolique Internationale des Catholiques, le bon et doux Pie X, de vénérée mémoire, voulut l'honorer d'une audience particulière, où il lui exprima toute sa paternelle complaisance, ses charitables avis et ses directions pastorales. Il mit ensuite le couronnement à cette heureuse intervention en enrichissant d'abondantes indulgences la pratique et la propagande de la vertu de tempérance.

En vérité, messieurs, de tous ces faits groupés à la hâte—et je demande pardon à votre bienveillance d'oser vous les présenter ainsi—il nous est bien loisible de conclure que les plus mauvais jours alcooliques sont finis ; que la « lutte pour la tempérance » est désormais à la mode, et que nous n'avons qu'à le vouloir sincèrement, avec la grâce du Bon Dieu, pour que

notre cher pays canadien soit définitivement délivré bien vite de l'une des pires abjections, de l'un des plus redoutables fléaux qui aient, jusqu'ici, menacé sa prospérité, son bonheur, sa bonne renommée.

AMÉDÉE DENAULT

NOUVEAU COMITÉ PAROISSIAL DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Le Secrétariat des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique a eu le plaisir d'enregistrer, ces jours derniers, la fondation d'un comité paroissial à Saint-Joseph de Beauce.

On se rappelle que dimanche, le 14 du courant, la belle paroisse de Saint-Joseph de Beauce accueillait avec joie les missionnaires, ecclésiastiques et laïques, de l'Action Sociale Catholique, parmi lesquels la paroisse comptait elle-même quelques-uns de ses fils les plus distingués, et assistait, à peu près tout entière, à la Journée régionale des Oeuvres Catholiques, tenue, ce jour-là, dans l'église, sous la direction de Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie.

La « Journée » de Saint-Joseph de Beauce a commencé à porter ses fruits, et, grâce aux soins diligents de M. l'abbé Alfred Morisset, curé de Saint-Joseph, et à la bonne volonté des hommes d'œuvres de sa paroisse, voici qu'un comité paroissial vient de se fonder, avec, pour mission, comme tous les comités paroissiaux, du reste, de seconder les efforts du pasteur dans toutes ses entreprises d'action sociale catholique, tempérance, presse, etc.

Le Comité paroissial de Saint-Joseph de Beauce est ainsi constitué :

Président, M. Auguste Pacaud, avocat ; 1er vice-président, M. Evangéliste Gagné, cultivateur ; 2e vice-président, M. Pierre Bouffard, avocat ; secrétaire, M. Louis Morin, avocat ; trésorier, M. Valère Gosselin, notaire. Conseillers : M. le docteur E. Lessard, MM. Majorique Cliche, cultivateur, Gustave Hamel, avocat, Joseph Maheu, cultivateur, Jules Vézina, courtier, Alfred Roy, cultivateur, Arthur Poulin, marchand, Auguste Poulin, cultivateur, Edmond Lessard, fromagier.

La composition de ce comité paroissial, où sont représentées toutes les professions et qui groupe autour du curé, pour en faire une force catholique compacte et une troupe d'élite, les citoyens les plus distingués de la belle et grande paroisse de Saint-Joseph de Beauce, est l'une des plus sûres garanties des succès d'apostolat catholique qu'on est en droit d'attendre d'un pareil comité.

Tout de suite, les membres du comité paroissial de Saint-Joseph de Beauce se sont mis à l'œuvre pour faire du recrutement en faveur de la Société Saint-Vincent de Paul de la paroisse.

LE RÈGNE SOCIAL DU SACRÉ-CŒUR À SAINT-JUSTIN

Il se fait de la bonne action catholique, à Saint-Justin de Maskinongé, diocèse des Trois-Rivières. Sous l'impulsion bien apostolique de Mgr Gérin, tout un travail s'opère qui met de la joie dans les cœurs et du bonheur dans les familles.

Tout récemment encore, à l'occasion des Quarante-Heures, Mgr le Curé avait invité un apôtre du Sacré-Cœur, le R. P. Lelièvre, à profiter de l'exposition solennelle du Très Saint Sacrement pour venir prêcher la dévotion au Sacré-Cœur aux fidèles de Saint-Justin.

Ce furent trois jours de prière ardente et universelle ; la vie paroissiale se concentra au pied du trône du Roi des Rois ; pendant la dernière soirée, plus de cinq cents hommes veillèrent de 7.30 du soir jusqu'à une heure du matin, mêlant les cantiques à la prière et à la méditation ; à minuit, tous reçurent la sainte communion et, pour couronner leur silencieuse action de grâces, acclamèrent le Sacré-Cœur de Jésus présent dans l'ostensoir et lui firent leurs promesses de mieux vivre, et d'être fidèles à leurs résolutions de persévérance. Le lendemain, toute la paroisse se consacrait au Sacré-Cœur.

C'était le prélude d'un événement qu'on pouvait attendre comme une récompense divine, pour la bonne volonté déployée par tous et comme l'heureux fruit des enseignements tombés du haut de la chaire de vérité.

Le 3 novembre, en effet, Saint-Justin optait pour la prohibition par un vote de 155 contre 1.

Le troisième événement qui suivit de près les deux autres, fut la bénédiction d'une statue érigée sur la place de l'église, en l'honneur du Sacré-Cœur. Cette bénédiction eut lieu le soir du 14 novembre, et fut faite par M. l'abbé Lafèche, curé de Saint-Paulin.

A cette occasion, le R. P. Lelièvre, M. le docteur Coulombe et M. l'abbé Joséph Gélinas prirent, tour à tour, la parole pour féliciter la paroisse de ses heureuses initiatives sociales et religieuses et pour l'encourager à poursuivre le cours de ses progrès édifiants.

Souhaitons que l'exemple de Saint-Justin, s'ajoutant à tant d'autres, amène au Sacré-Cœur toutes nos belles paroisses, où l'esprit de foi prédispose si bien les âmes à recevoir avec joie la belle et salutaire doctrine de la royauté du Sacré-Cœur de Jésus.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30
sept. 1915 - - - - - \$728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "ECMINICN", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1761.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ann.	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.57	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4660.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.35	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1280.64	2461.64	3608.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.75	2657.95	3888.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.67	2860.19	4291.46	5722.29	7152.00	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1761.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3 sous
de 5.00 à \$10.00.....	6 "
de 10.00 à 30.00.....	10 "
de 30.00 à 50.00.....	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITS SECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

E

inte-

LES

tous
ants,
UN

le de
es :

.00

5.83

2.70

1.97

1.87

1.06

.61

.99

.59

.80

.05

.77

.37

.31

.06

.10

.91

.00

.91

.15

.29

.90

LE

nts

ux

nt

les

et

les

ns

ir-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

**EDITION NOUVELLE ET
DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL**

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée
scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ban. eliers
ure artis-
n argent.
ais inalté-

IL.

IONS
stropie

C



La Compagnie Gauthier & Frère
 INCORPORÉE
PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des R.R. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

ACHETEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles